



POISSONS

COURS D'EAU

VULNÉRABLE

DESCRIPTION



© FDMAAPPMA 36

Taille : jusqu'à 130 – 140 cm

Longévité : env. 10 à 15 ans (20 ans pour les femelles)

Poids : 10 kg (record : une femelle de plus de 25 kg)

Alimentation : carnivore opportuniste, l'alimentation du Brochet évolue avec l'âge. Zooplancton et insectes pour les juvéniles, puis poissons vivants, crustacés, grenouilles, canetons, poules d'eau ou encore, de rongeurs pour les adultes. Les herbiers constituent l'habitat privilégié.

Maturité sexuelle : à partir de deux années (voire 1 an), le male peut se reproduire, tandis que pour la femelle, il faut attendre deux ou trois ans.

Le Brochet

Esox lucius Linnaeus, 1758

De la famille des Esocidés, le Brochet est une **espèce repère et indicatrice de la fonctionnalité des milieux aquatiques**. L'état de sa population reflète le fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Ce poisson emblématique du Centre-Val de Loire est présent sur tous les grands cours d'eau et plans d'eau.

ÉCOLOGIE & COMPORTEMENT

Il fréquente des **eaux stagnantes ou à faibles courants**. Ainsi, on le trouve régulièrement dans tous les **plans d'eau, lacs, étangs, et grands cours d'eau** de la région, à l'exception de quelques rivières à truites, trop courantes à son goût. Vivant **généralement caché dans la végétation ou dans l'obscurité du fond**, le Brochet privilégie les **herbiers** et **branchages**, pour se reposer et se cacher des prédateurs, tels que les cormorans ou hérons.



© FDMAAPPMA 36

Le déplacement des brochets est étroitement lié à l'habitat (nutrition, repos et surtout reproduction), ainsi qu'aux ressources alimentaires disponibles.

L'espace vital peut varier de 200 m² à un hectare. En hiver, lorsque la nourriture est plus rare et au printemps lors de la période de fraie, le Brochet tend à effectuer plus de déplacements en dehors de son domaine vital. Les populations sont capables d'effectuer une dizaine de kilomètres en amont (jusqu'à plus de 70 km) pour rejoindre leur zone de reproduction. L'activité du Brochet est influencée par les saisons (son activité est à son apogée après la période de fraie, au printemps), par la température de l'eau (entre 8°C et 15°C), et l'ensoleillement (les déplacements nocturnes sont limités).

Reproduction

Le Brochet utilise des **prairies humides** et des **annexes hydrauliques**, bras morts ou encore boires, connectés temporairement au lit mineur. Il est primordial qu'elles restent sous 0,2 à 1 m d'eau, de manière continue et pendant au moins 40 jours, entre février et fin avril. Cela permettra à la femelle de déposer, sur ces « frayères », entre **15 000 à 45 000 œufs** de 2,5 à 3,0 mm de diamètre. Il atteint au minimum 30 cm à la fin de sa première année et 50 cm la seconde, et cela en fonction de la nourriture disponible. On note une progression moyenne d'environ 10 cm par an, jusqu'à 1 mètre.

COMMENT LE RECONNAÎTRE ?



© L. MADELON, FNPF

Brochet dans une frayère du Cher
© P. COUTURIER – FDAAPPMA 18

Le Brochet est **fusifforme** et couvert de fines écailles. Les flancs et le dos sont verdâtres ou jaunâtres. La nageoire dorsale, haute et courte, située près de la queue, constitue un véritable propulseur supplémentaire qui lui permet des accélérations brusques et en ligne droite. Il a une **longue gueule, aplatie, et dotée de 700 dents pointues et crochues, capables de repousser**. Il a des **yeux noirs, entourés d'or**, avec un champ visuel de 70°.

MENACES

- modification des régimes hydrauliques des rivières (crues hivernales moins longues) peut modifier la variation interannuelle des effectifs et entraîner leur diminution,
- régression des zones humides fonctionnelles,
- pollution des eaux,
- réchauffement de l'eau,
- obstacles à la continuité écologique,
- eutrophisation
- développement des invasives.

À SAVOIR

31°C

C'est la température létale pour cette espèce. Avec les sécheresses et canicules à répétition dues au changement climatique, la survie du Brochet est un enjeu.

RESSOURCES

Sur le Portail de la biodiversité :

- <https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/actualites/comment-se-portent-les-poissons-de-nos-rivieres>
- <https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/actualites/remettre-de-la-vie-dans-les-rivieres-federation-de-peche-d-indre-et-loire>
- <https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/decouvrir/la-biodiversite-en-centre-val-de-loire/especes-et-habitats-emblematisques/le-brochet-un-redoutable-carnassier>

Liste des poissons protégés sur l'ensemble du territoire national :

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000327373>

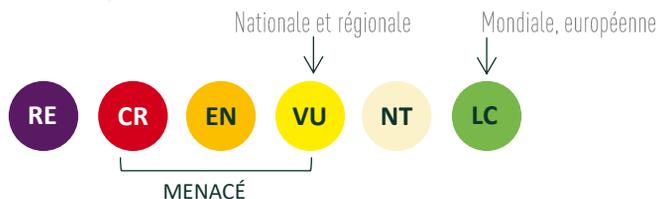
Rédacteur : Julien Prosper, AFPCVL et Grégoire Ricou, FDAAPPMA 37

Septembre 2025



STATUT DE L'ESPÈCE

Classement dans les listes rouges :



Protection nationale : l'arrêté du 8 décembre 1988 interdit : la destruction ou l'enlèvement des œufs de brochets ; l'altération, la destruction ou la dégradation des milieux particuliers à l'espèce (notamment les frayères).

SITUATION

Répartition mondiale et nationale

En Europe comme dans le monde, le Brochet est classé en préoccupation mineure, c'est-à-dire que le risque de disparition de l'espèce est faible, Toutefois, en France, ce poisson est classé « vulnérable », car de nombreuses menaces pèsent sur cette espèce dite « repère ou parapluie ».

Répartition régionale

Même si l'espèce est **présente dans tous les départements**, son classement en tant qu'espèce vulnérable en région montre la volonté de tous les acteurs de protéger cette espèce « parapluie » et ses habitats car les dynamiques de **populations sont loin d'être satisfaisantes**.

Mesures de préservation

Les fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique suivent annuellement l'évolution de l'espèce et œuvrent au quotidien pour protéger et restaurer des zones humides, entretenir des annexes hydrauliques ou créer des frayères fonctionnelles.

Concernant la pêche de loisir, le Brochet bénéficie d'une protection spécifique qui **interdit de le pêcher pendant sa période de reproduction : du dernier lundi de janvier au dernier vendredi d'avril**. Ces zones de reproduction sont généralement classées en réserve de pêche. En Centre-Val de Loire comme partout en France, il bénéficie encore d'un soutien important d'effectif par les associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique.

En Indre-et-Loire par exemple, de 1997 à 2018, la Fédération départementale a restauré 52 annexes hydrauliques, avec des résultats très encourageants sur la reproduction de l'espèce. Plus récemment, les fédérations départementales ont développé une **protection intégrale du Brochet, avec une remise à l'eau obligatoire, sur certains parcours de pêche**. Portée initialement par la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Rhône, plusieurs fédérations instaurent une fenêtre de capture sur le Brochet, comme en **Eure-et-Loir**, sur tout le département. En conséquence, les pêcheurs ne peuvent conserver que les Brochets dont la taille est comprise entre 0,60 et 0,80 mètre. D'autres fédérations instaurent une fenêtre de capture ponctuelle et/ou des parcours « no-kill ». Pour rappel, une dernière mesure est déjà en vigueur depuis quelques années, partout en région et en France, elle concerne la **prise maximale de deux Brochets par jour**.